



Durée de préavis pour démission

Par **méli**, le **04/08/2008** à **21:26**

Bonjour,

Je travaille depuis 23mois dans une association où j'ai un cdi. Je souhaiterai quitter mon poste mais je ne sais pas quel délai de préavis j'ai à respecter (1mois,2mois?).Il est indiqué dans mon contrat que le délai de préavis est fixé par les articles L 122-5 et L 122-6 du Code du Travail, mais je n'ai rien trouvé de concret.Merci de me répondre.Méli

Par **coolover**, le **05/08/2008** à **14:30**

Bonjour méli.

Il n'existe pas de durée l'égale de préavis en cas de démission. Celle-ci doit être prévu par ton contrat de travail (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui), ou apr ta convention collective.

A vérifier donc :)